APRÈS ART. 11 N° 226

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

## MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N º 226

présenté par

M. Neuder, Mme Bonnivard, Mme Périgault, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Dive, Mme Louwagie, M. Brigand, Mme Serre, M. Seitlinger, M. Vermorel-Marques, M. Taite et M. Cinieri

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.